



Comment vendre la solution AIGTrade+



AIGTrade+ est le premier produit d'assurance-crédit à combiner des limites non annulables et une couverture au premier euro. Cette solution permet de réduire les tâches administratives et d'accélérer le processus de traitement des demandes d'indemnisation. Ce produit présente pour les courtiers de sérieux atouts à exploiter.



Reconquérir une clientèle perdue

Depuis 2009, de nombreux clients ont délaissé l'assurance-crédit après s'être vus annuler leurs limites de crédit par certains assureurs. Grâce à ses limites non annulables et à sa couverture au premier euro, la solution AIGTrade+ peut aider les courtiers à reconquérir ces clients.

Séduire de nouveaux clients

La solution AIGTrade+ est également conçue pour aider les courtiers à attirer de nouveaux clients qui hésitaient jusque là à souscrire une assurance-crédit, soit parce qu'ils refusaient d'accepter des franchises importantes, soit parce qu'ils étaient réticents à l'idée de devoir fixer leur propres limites discrétionnaires.

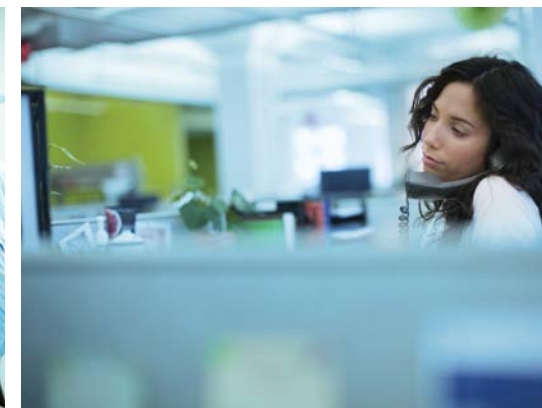
Soutenir les ambitions à l'international

La solution AIGTrade+ protège les activités de vos clients à l'international. Elle est parfaitement adaptée aux sociétés françaises souhaitant exporter vers la plupart des pays de l'OCDE.

Un large marché potentiel

Les courtiers peuvent utiliser la solution AIGTrade+ pour cibler les entreprises de taille moyenne générant jusqu'à 75 millions d'euros de chiffre d'affaires.

La solution AIGTrade+ est conçue pour les entreprises de taille moyenne, tous secteurs confondus.



Entreprises de taille moyenne

La solution AIGTrade+ est conçue pour les entreprises générant un chiffre d'affaires compris entre 7 et 75 millions d'euros.

Implantation géographique

Les assurés de la solution AIGTrade+ sont principalement des entreprises françaises exportant vers les pays de l'OCDE

La solution AIGTrade+ est la première du marché à combiner limites de crédit non annulables et garantie dès le premier euro, ce qui en fait une solution idéale pour les entreprises qui ne souhaitent pas de franchises élevées ni un partage du risque.

Garantie dès le premier euro

La garantie dès le premier euro est particulièrement adaptée aux entreprises ne souhaitant pas, ou ne pouvant pas, assumer une part significative du risque d'impayé ou une franchise importante dans le cadre de leur assurance-crédit.

Limites non annulables

Actuellement, la garantie dès le premier euro est uniquement disponible avec des limites de crédit annulables, ce qui permet aux assureurs-crédit d'annuler la garantie à leur discrétion.

Garantie dès le premier euro et limites non annulables

Jusqu'à présent, les entreprises souhaitant opter pour des limites de crédit non annulables n'avaient d'autre choix que de se tourner vers un contrat en excédent de perte, ce qui les contraignait à assumer une part importante du risque. La solution AIGTrade+ vient changer la donne, en combinant limites de crédit non annulables et garantie dès le premier euro.

Elle couvre les pertes au-delà d'un faible seuil de déclaration de sinistre et permet de fixer les limites à la signature du contrat, limites qui sont définitives et ne peuvent ensuite être réduites ou résiliées en cours de période de garantie. Une fois le compte acheteur réactivé, la limite de crédit est automatiquement rétablie.

Ces atouts sont particulièrement attractifs pour les entreprises de taille moyenne.

« Les limites de crédit ne peuvent pas être annulées pendant la durée du contrat. Si le compte d'un acheteur se développe, sa limite de crédit augmente également. Tant qu'il respecte les modalités de paiement, sa limite ne peut être ni réduite, ni résiliée »

La solution AIGTrade+ permet de libérer l'assuré de l'obligation de fixer lui-même des limites discrétionnaires et d'accélérer le traitement des sinistres.

Des limites de crédit assurées

Grâce à la solution AIGTrade+, les limites de crédit sont calculées pour chaque acheteur au moyen de données de paiement fournies par l'assuré via un échange de fichiers préformatés. L'assuré peut ainsi obtenir, dans des délais très brefs, des limites de crédit cohérentes, parfaitement adaptées à ses besoins. Il n'est plus tenu de fixer lui-même ses propres limites discrétionnaires, de procéder à des analyses complémentaires concernant la solvabilité de ses acheteurs ou d'engager des dépenses supplémentaires pour obtenir les informations nécessaires.

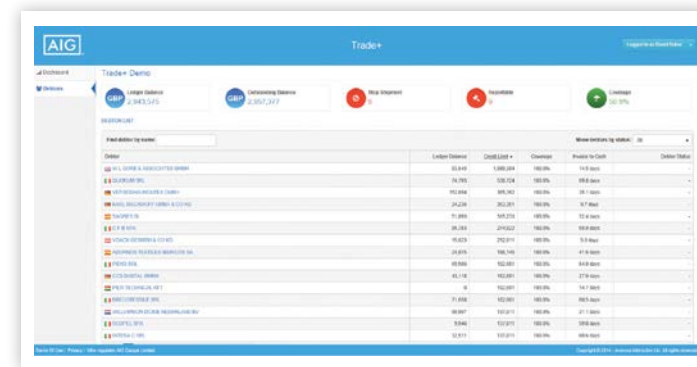
« La solution AIGTrade+ réduit la charge de travail des assurés. Ils n'ont plus à analyser eux-mêmes la solvabilité de leurs acheteurs en vue de fixer des limites discrétionnaires. Ainsi, en cas de sinistre, ils n'ont plus à prouver le bien-fondé de leurs limites de crédit »



Une indemnisation assurée

En cas de sinistre, les assurés AIGTrade+ n'ont pas à s'inquiéter de la validité de leur limite de crédit, celle-ci ayant déjà été approuvée par AIG. Ceci permet de simplifier et d'accélérer le processus de traitement des demandes d'indemnisation. En cas de sinistre, le formulaire de déclaration de sinistre AIGTrade+ est déjà prérempli avec les informations nécessaires

concernant l'acheteur, ce qui permet d'accélérer le traitement de la demande et de préserver ainsi la trésorerie de l'assuré. Grâce à sa fonctionnalité de déclaration automatique, AIGTrade+ permet également de supprimer le risque de rejet d'une demande d'indemnisation au motif de la non-déclaration de retards de paiement de l'acheteur (voir ci-après).



Client	Limite de crédit	Couverture	Proportion de paiement	Décalage de paiement
Client 1	10,000	100%	100%	0 jour
Client 2	20,000	100%	100%	0 jour
Client 3	30,000	100%	100%	0 jour
Client 4	40,000	100%	100%	0 jour
Client 5	50,000	100%	100%	0 jour
Client 6	60,000	100%	100%	0 jour
Client 7	70,000	100%	100%	0 jour
Client 8	80,000	100%	100%	0 jour
Client 9	90,000	100%	100%	0 jour
Client 10	100,000	100%	100%	0 jour

En fixant les limites de crédit et en déclarant automatiquement les retards de paiement, la solution AIGTrade+ offre aux clients une plus grande certitude sur leur demande d'indemnisation.

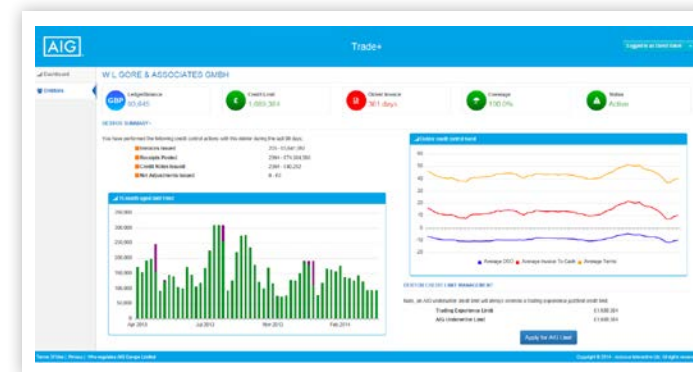
Facile à installer, AIGTrade+ réduit le travail de gestion du contrat. Il offre la possibilité de télécharger les données via un échange de fichiers au format et à la fréquence prédéfinis.

Gestion facilitée

Les assureurs-crédit demandent généralement à leurs assurés de leur déclarer chaque mois les retards de paiement. AIGTrade+ le fait automatiquement, en temps réel et en continu, ce qui permet aux assurés de gagner du temps et de bénéficier de données récentes sur leurs acheteurs. Le système indique également quels comptes doivent être bloqués afin de garantir le respect des termes et conditions du contrat.

La solution AIGTrade+ comprend un profil de risque par créancier, un système de déclaration et d'alertes automatiques, ainsi que des formulaires de déclaration de sinistre préremplis, afin de réduire au maximum le temps passé par les assurés à gérer leur contrat.

La solution AIGTrade+ est une révolution dans le monde de l'assurance-crédit. Nous sommes tellement convaincus de la pertinence de la solution AIGTrade+ que si le taux de couverture est inférieur à 70% des limites demandées dans les 14 jours suivant la date de prise d'effet du contrat, l'assuré peut le résilier en obtenant le remboursement complet de la prime.



La solution AIGTrade+ offre aux assurés un profilage en temps réel des créanciers, ce qui permet de gagner du temps, d'améliorer la productivité, de renforcer la gestion du crédit et de contribuer à garantir le respect du contrat.



Caractéristiques et avantages

- + La solution AIGTrade+ offre des limites de crédit non annulables pendant 12 mois. Une bonne nouvelle pour les entreprises qui auraient perdu confiance en l'assurance-crédit lorsque certains assureurs ont résilié leurs limites de crédit pendant la crise financière.
- + Toutes les limites de crédit sont calculées automatiquement ou fixées par AIG, dégageant ainsi l'assuré de l'obligation de fixer des limites discrétionnaires et de procéder aux analyses nécessaires à cette fin.
- + Le système AIGTrade+ fonctionne par échange de fichiers au format et à la fréquence prédéfinis. L'assuré ne supporte ainsi aucun frais supplémentaires.
- + La solution AIGTrade+ permet de simplifier le travail administratif. La déclaration des retards de paiement est effectuée automatiquement par l'outil, ce qui permet de réduire le temps alloué à la gestion du contrat et de garantir le parfait respect de ces conditions.
- + La solution AIGTrade+ simplifie le processus de traitement des demandes d'indemnisation. Toutes les limites étant validées par AIG, les assurés n'ont plus à apporter la preuve du bien-fondé des limites de crédit fixées en cas de sinistre, ce qui avait tendance à ralentir le processus de traitement des demandes d'indemnisation.

Marché cible : Entreprises générant un chiffre d'affaires compris entre 7 et 75 millions d'euros

[VOIR LA FICHE PRODUIT](#)



AIG FRANCE

Tour CBX

1 passerelle des reflets

92400 Courbevoie

www.aig.com/fr



Les assurances sont fournies par AIG Europe SA. Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et ne peut en aucun cas servir de justificatif d'assurance. Ce document n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de la compagnie. L'offre est susceptible de varier selon les pays et peut ne pas être disponible dans tous les pays européens. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrat d'assurance, qui sont disponibles sur simple demande. Pour plus d'informations, vous pouvez visiter notre site internet: www.aig.com
AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n°B218806) dont le siège social est sis 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Succursale pour la France : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463. Adresse Postale : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex - Téléphone : +33 1.49.02.42.22 - Facsimile : +33 1.49.02.44.04.

F10000836 TRC Playbook - FRDMC 004.AC.032021



Fiche produit

AIGTrade+

AIGTrade+ est un produit d'assurance-crédit innovant qui associe une assurance au premier euro à des limites de crédit non annulables. AIGTrade+ fonctionne par échange de fichiers avec l'assuré au format et à la fréquence prédéfinis. Les limites de crédit sont automatiquement calculées sur la base d'un historique de paiement en temps réel ou sont définies par AIG. L'assuré n'est pas tenu de réaliser une analyse de l'acheteur, ce qui élimine le sentiment d'incertitude souvent associé à la fixation d'une limite de crédit discrétionnaire.

Couverture

- Non-paiement d'un acheteur pour cause d'insolvabilité ou de défaillance (non-paiement après l'expiration d'un délai de carence de 150 jours)
- Les limites de crédit sont définies pour chaque acheteur et les sinistres sont indemnisés à hauteur de 90 %.
- Toutes les limites de crédit sont établies par AIG. La police ne prévoit pas de limite discrétionnaire, ce qui signifie que l'assuré n'a pas à justifier les décisions relatives aux limites de crédit.
- Un seuil d'intervention défini par AIG en dessous duquel les sinistres ne seront pas pris en compte.
- Tant que l'acheteur respecte les modalités de paiement, la limite de crédit ne peut être ni réduite, ni résiliée pendant 12 mois.

Services à valeur ajoutée

- La plateforme AIGTrade+ fournit
 - Le profil de risque de tous les acheteurs
 - Une déclaration automatique des retards de paiement
 - Des alertes automatiques
 - Des formulaires de déclaration de sinistres préremplis

Pays garantis

- La couverture se limite aux pays de l'OCDE

Marché cible

- Entreprises réalisant un chiffre d'affaires annuel compris entre 7 et 75 millions d'euros.

La promesse AIGTrade+

- Si le taux de couverture est inférieur à 70% dans les 14 jours suivant la date d'effet de la police, l'assuré peut annuler la police et la prime correspondante lui sera remboursée.

Aspects commerciaux

- Consultez les arguments de vente ci-après.



Fiche produit

Assurance-crédit AIGTrade+

Arguments de vente à l'attention des courtiers

Limites de crédit non annulables	Les limites de crédit proposées par AIGTrade+ ne peuvent pas être annulées pendant 12 mois. Il s'agit d'une bonne nouvelle pour les assurés qui ont été déçus par les assureurs-crédit qui ont retiré de façon arbitraire leurs limites de crédit pendant la crise économique.
Assurance au premier euro	Des limites de crédit non annulables sont disponibles auprès d'autres assureurs-crédit, mais il s'agit généralement de polices en excédent de pertes associées à un haut degré de partage des risques. La solution AIGTrade+ est exceptionnelle, car elle associe une assurance au premier euro à des limites de crédit non annulables. Cette solution convient parfaitement aux PME qui ne sont pas en mesure de faire face à de hauts niveaux de risque de crédit.
Régularité	Les limites de crédit calculées par AIGTrade+ sont définies pour chaque acheteur et reposent sur les informations commerciales transmises par le système de comptabilité de l'assuré. Nous savons par expérience à quel point cette technologie est fiable. Notre promesse (voir ci-dessous) traduit notre confiance à établir des limites de crédit non annulables pour les assurés.
Promesse	Les assurés peuvent annuler le contrat dans les 14 jours suivant la date d'effet de la police si nous n'acceptons pas 70 % des limites de crédit demandées, et nous nous engageons à les rembourser intégralement.
Aucune limite discrétionnaire	Toutes les limites de crédit proposées par AIGTrade+ sont calculées automatiquement ou établies par AIG. L'assuré n'est donc pas tenu de fixer lui-même des limites discrétionnaires ni de mener une analyse sur ses acheteurs. Cela signifie également que les assurés n'ont pas à justifier des limites de crédit en cas de sinistre, ce qui peut parfois ralentir leur traitement.
Accès facile	AIGTrade+ fonctionne par échange de fichiers au format et à la fréquence prédéfinis avec l'assuré. L'assuré ne supporte aucun frais supplémentaires, ceux-ci étant inclus dans la prime d'assurance.
Outil de gestion du risque de crédit	Le marché cible de la solution AIGTrade+ est le marché des PME. Les outils inclus dans le produit (par ex. : profils de débiteurs, rapports et alertes automatiques, et formulaires de déclarations de sinistres préremplis) sont destinés à faire gagner du temps aux assurés et à accroître leur productivité, en soutenant et en renforçant les procédures de gestion de crédit existantes.
Sinistres	AIGTrade+ simplifie et accélère le traitement des sinistres, car toutes les limites ont été approuvées par AIG et les déclarations de sinistres sont préremplies par le système.

